

**Supplément du 4 mai 2021 à la note d'information relative à l'offre de nouvelles parts de coopérateur de catégorie B par la SC agréée Banque CPH à concurrence d'un montant maximum de 4.500.000 EUR**

**LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS**

***AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.***

***LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.***

## I. Introduction

Le présent document a été établi par la SC agréée Banque CPH, dont le numéro d'entreprise est 0402.487.939 et dont le siège social est établi à rue Perdue 7, B-7500 Tournai, Belgique.

Le présent document est un supplément à la Note d'information relative à l'offre de nouvelles parts de coopérateur de catégorie B par la SC agréée Banque CPH à concurrence d'un montant maximum de 4.500.000 EUR établie en date du 30 septembre 2020.

Ce supplément doit être lu conjointement avec la Note d'information dont question ci-dessous.

## II. Contexte et objet du présent supplément

Ce supplément a pour objet :

- d'actualiser les chiffres avec les comptes annuels au 31 décembre 2020 qui ont été approuvés par l'Assemblée générale ordinaire de la SC agréée Banque CPH qui s'est tenue par visioconférence en date du 27 avril 2021 ;
- de mesurer l'impact de la crise sanitaire relative au Covid-19.

### 1. Précisions apportées aux facteurs de risques et à la gestion des risques Partie I. A, page 4 de la Note d'information

La partie intitulée « *risque spécifique pour 2020-2021 : la crise du covid-19* » est remplacée par la partie suivante :

- Risque spécifique pour 2020-2021 : la crise du Covid-19

Une épidémie de Covid-19 sévit actuellement à travers le monde avec des mesures de confinement significatives à divers échelons et des répercussions importantes sur les marchés financiers. Des mesures proportionnées ont été prises au niveau du CPH et une cellule de crise C19 a été créée. A ce stade, cette épidémie n'a pas de conséquences directes sur la situation financière au 31 décembre 2020 telle qu'arrêtée par le Conseil d'administration.

Cette pandémie tend toutefois à se prolonger et des variants du virus commencent à circuler mais l'espoir d'une vaccination de masse nous permet d'espérer une maîtrise de celle-ci en 2021. Le Comité de direction et le Conseil d'administration suivent avec attention cette crise sanitaire et ses impacts sur notre économie.

## 2. Précisions apportées à l'identité de l'émetteur Partie II. A page 6 de la Note d'information

- a) Le paragraphe « Description des activités de la SC Agréée Banque CPH » est actualisé de la manière suivante :

La phrase : « (...) *Le ratio de solvabilité de 21.67% au 30 Juin 2020* (...) » est remplacée par « (...) *Le ratio de solvabilité de 22.36% au 31 décembre 2020* (...) ».

- b) Le paragraphe « Identité et rémunération globale des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction », page 7, est remplacé par la partie suivante :

### **Identité et rémunération globale des membres du Conseil d'Administration et du Comité de direction**

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale des actionnaires. La liste des membres du Conseil d'Administration et du Comité de direction en date de publication de cette Note est la suivante. A la date de la présente note, les mandats de Messieurs Gillet, Rion et Martin ont été renouvelés lors de l'Assemblée générale du 27 avril et la nomination de Monsieur Pire approuvée sous réserve de l'approbation des autorités de contrôle.

<b>Conseil d'Administration</b>	
<b>Président :</b>	Roland Gillet
<b>Vice-Président :</b>	Pierre Rion
<b>Membres non exécutifs :</b>	Jean-Sébastien Belle Jean-Jacques Cloquet Muriel De Lathouwer Bernard Liebin Jean-Luc Martin Philippe PIRE
<b>Membres exécutifs :</b>	Alain Declercq Mathieu Desmet Luc François Yves Klein
<b>Comité de direction</b>	
<b>Président :</b>	Alain Declercq
<b>Membres :</b>	Mathieu Desmet Luc François Yves Klein

La rémunération globale des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction (hors intéressement à long terme) pour l'année 2020 s'est élevée à 2.000 KEUR et les sommes versées en 2020 à titre de cotisations d'assurance groupe à 323 KEUR.

#### 4. Précisions apportées aux informations financières concernant l'émetteur Partie II. B page 7 de la Note d'information

Le paragraphe « *B. Informations financières concernant l'émetteur* » est remplacé par le suivant :

##### **B. Informations financières concernant l'Emetteur**

###### **Comptes annuels**

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2020 et 2019 et les rapports du Commissaire agréé sont repris in extenso en annexe à la présente note d'information. Les opinions sont données sans réserve par le Commissaire agréé pour les 2 exercices.

###### **Commentaires relatifs aux comptes audités 2020 et 2019**

###### *Fonds de roulement net*

Le fonds de roulement net de la SC Agréée Banque CPH est suffisant, du point de vue de la société, pour répondre à ses obligations actuelles sur les 12 prochains mois.

*Capitalisation et niveau d'endettement*

Le financement de la SC agréée Banque CPH au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

<b>Postes du bilan 31/12/2020</b>	<b>Montants en KEUR</b>	<b>Description</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>221.989</b>	
Capital	81.924	Capital coopératif
Plus-value de réévaluation	48.354	Sur Sicav Placeuro Orion
Réserves	91.711	Réserves légale, immunisées, disponibles
<b>Dettes</b>	<b>2.720.383</b>	
Dettes envers les établissements de crédit	0	Dettes garanties
Dettes clientèle	2.556.961	Dettes non cautionnées/non garanties
Dettes représentées par un titre	12.223	Dettes non cautionnées/non garanties
Autres dettes	20.016	Dettes non cautionnées/non garanties
Comptes de régularisation	6.883	Non cautionnés/non garantis
Provisions pour risques et charges	300	Non cautionnés/non garantis
Fonds pour risques bancaires généraux	124.000	Non cautionnés/non garantis
<b>Total</b>	<b>2.942.372</b>	

*Changements significatifs depuis la fin du dernier exercice comptable*

Il n'y a pas d'événement majeur qui doit être mentionné. L'épidémie de Covid-19 tend toutefois à se prolonger et des variants du virus commencent à circuler mais l'espoir d'une vaccination de masse nous permet d'espérer une maîtrise de celle-ci en 2021. Le Comité de direction et le Conseil d'administration suivent avec attention cette crise sanitaire et ses impacts sur notre économie. Pour plus de détails, Cf. partie I. A. paragraphe « *Risque spécifique pour 2020-2021 : la crise du Covid -19* »

#### 5. Précisions apportées aux raisons de l'offre Partie III. B, page 10 de la Note d'information

La phrase : « *Son ratio de solvabilité au 30 Juin 2020 s'établit à 21.67% (...)* » est remplacée par « *Son ratio de solvabilité au 31 décembre 2020 s'établit à 22.36% (...)* ».

#### 6. Précisions apportées à la politique de dividende, Partie IV. D, page 12 de la Note d'information

La phrase « *Annexe : Comptes annuels statutaires en normes belges au 31 décembre 2019 et 2018 y compris les rapports de gestion et rapports du Commissaire agréé* » est remplacée par « *Annexe : Comptes annuels statutaires en normes belges au 31 décembre 2020 et 2019 y compris les rapports de gestion et rapports du Commissaire agréé* »

### **III. Droit de révocation**

Conformément à l'article 15, in fine, de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés (la loi prospectus), les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter les instruments de placement ou d'y souscrire avant que le supplément à la Note d'information ne soit publié ont le droit de révoquer leur acceptation. Ce droit doit être exercé dans les deux jours ouvrables suivant la publication du présent supplément c'est-à-dire jusqu'au 6 mai 2021. Pour exercer ce droit de révocation, les investisseurs concernés doivent envoyer un mail à l'adresse suivante [bldge@cph.be](mailto:bldge@cph.be).